

Les progrès d'un maire ?

Après avoir prétendu en 2012 que la dette de la ville de Dijon ne comprenait que 12 % de crédits toxiques du montant total, puis 16 % à l'automne dernier, François Rebsamen vient d'annoncer finalement que cette proportion était en réalité de 20,5 % représentant 35,5 millions d'euros. C'est soit un progrès dans la découverte de l'étendue du problème, mais au combien laborieux, soit que le mensonge devient trop lourd à porter ! Et nous sommes loin encore des montants (estimés) par notre collectif CAC 21 dont les estimations portent sur près de la moitié de la dette dijonnaise, soit 97 millions d'euros, total des prêts structurés classés E et F dans l'échelle de classement Gissler. L'aurait-il fait sous notre incitation ?

Face, les banques qui gagnent, pile les contribuables qui perdent...

Le maire annonce vouloir par ailleurs solliciter le fonds de soutien mis en place par l'Etat en 2014 contre le renoncement des collectivités à agir en justice contre les banques d'affaires et les prêts structurés qu'elles leur ont accordé. Rappelons à ce titre que plusieurs collectivités ont déjà obtenu gain de cause, obtenant de cette dernière application du taux légal en lieu et place du taux conventionnel (ville de Saint Etienne, conseil général de Seine Saint Denis). Ce fonds est enfin largement insuffisant au regard des besoins des collectivités empêtrées avec ces prêts dont les taux d'intérêts peuvent s'envoler sans prévenir et sans aucune maitrise. C'est donc la course à l'échalote en quelque sorte et Dijon, de part l'influence de son maire, espère sans doute être bien placée... Rappelons tout de même que ce fonds est abondé en grande partie par l'argent public et qu'il est inadmissible qu'une nouvelle fois le contribuable soit mis à contribution pour couvrir les turpitudes des banques d'affaires. Bref c'est face les banques gagnent, pile les contribuables qui perdent !

A noter enfin que François Rebsamen confirme au Bien Public que certains prêts sont bien indexés sur la valeur du franc suisse. Leurs taux se sont donc envolés du fait de la dérive haussière de ce dernier début 2015 ce qui, toujours selon le Bien Public, aura coûté près de 500 000 € à la municipalité. Enfin au contribuable dijonnais. Soit une dépense parfaitement illégitime qui aura d'autant grevé les budgets sociaux et réduit la voilure des services publics.



Transparence ou la démocratie en friches

Municipalité qui rappelons-le encore fait toujours la sourde oreille aux demandes légales réitérées par notre collectif citoyen de transparence sur le sujet. Des années que celle-ci se refuse à nous donner les éléments confirmant la bonne utilisation des deniers publics. Bref qu'elle nous empêche d'exercer notre droit de simples citoyen-ne-s. Qu'elle se refuse à attaquer les banques indélicates pour obtenir application du taux d'intérêt légal et que les prêts disposent d'une indemnité de sortie raisonnable... c'est-à-dire la plus basse possible pour ne pas devoir s'endetter à nouveau !

François Rebsamen a raison, ces crédits c'est un peu comme jouer à la roulette russe avec l'argent du contribuable.

Il s'agit par conséquent de s'en débarrasser proprement sans nouveau tour de passe-passe faisant appel à de l'argent public qui quoi qu'il en soit doit avoir pour seule finalité de satisfaire l'intérêt général.

Vu l'obstruction municipale, on est en droit d'en douter.